

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES
Sociétés Alzheimer

Pourquoi faire un don planifié ?

...une conversation avec Gordon MacDonald, conseiller fiduciaire

Gordon MacDonald est le directeur de succursale de La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse à Saint John, Nouveau-Brunswick, membre de la Nova Scotia Barrister's Society et membre de la Society of Trust and Estate Practitioners.

1. Quelle est la principale raison pour laquelle les gens font un don planifié?

Lors de mes discussions avec mes clients, la principale raison semble être la satisfaction ressentie parce qu'ils savent que les fonds qu'ils lèguent serviront à réaliser des buts qui les passionnaient pendant leur vie. Leur participation à l'œuvre caritative, qu'il s'agisse de recherche médicale, des arts ou de toute autre cause, sera alors maintenue après leur décès.

2. Quel est le type de don planifié le plus populaire?

Le legs, le plus fréquent auquel les gens pensent en premier lieu est un don en argent à une œuvre de bienfaisance active nommée. L'ironie de la chose, c'est qu'il existe de meilleures façons de prendre des dispositions pour ses œuvres de bienfaisance privilégiées, tant pour le donateur que pour l'organisme. Le don de titres négociables, des polices d'assurance et différentes autres méthodes peuvent procurer de meilleurs avantages immédiats au donateur et des avantages à plus long terme à l'œuvre de bienfaisance.

3. Quels sont les avantages de faire un don planifié dans votre succession?

L'impôt sur le gain en capital et l'inclusion des fonds restants dans un REER ou un FERR dans le revenu imposable d'une succession peuvent entraîner un impôt à payer assez important lors de notre décès. Les dons de bienfaisance peuvent réduire l'impact pour la succession, tout en aidant considérablement vos causes.

4. Quel est l'impact des dons planifiés pour l'organisme et pour la personne?

Mon expérience à titre d'exécuteur testamentaire professionnel et de fiduciaire, en ce qui concerne les œuvres de bienfaisance comme la Société Alzheimer, m'indique que les dons planifiés permettent à l'œuvre de bienfaisance de planifier des projets à plus long terme. Si elle sait qu'un certain don sera disponible à une certaine date ou qu'elle bénéficiera d'un revenu futur, elle peut réserver des fonds et établir des objectifs à plus long terme. Les œuvres de bienfaisance peuvent alors se lancer dans des projets de recherche à plus long terme ou peut-être planifier une levée de fonds en capital dans un but précis. Je pense que pour le donateur, c'est le fait de savoir que ses intérêts dans un domaine particulier continueront à bénéficier de son soutien, même après sa mort.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES
Sociétés Alzheimer

5. **Est-ce qu'il faut avoir beaucoup d'argent pour faire un don planifié?**

Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'argent pour apporter sa pierre à l'édifice. Le Canada a la chance d'avoir une importante infrastructure d'œuvres de bienfaisance enregistrées qui aident des causes caritatives; en outre, les règles relatives à l'impôt continuent d'être améliorées afin de nous encourager à faire des dons. Les besoins sont grands dans toutes sortes de domaines. Grâce aux conseils du service de dons planifiés de votre organisme de bienfaisance ou avec l'aide de votre avocat ou planificateur successoral, vous pouvez donner au moment qui vous convient et de la façon qui permet d'utiliser votre don à meilleur escient, tant pour le donateur que pour l'organisme concerné.

Remarque : Les renseignements relatifs à ces options page ne sont ni des conseils en planification financière ni des conseils juridiques. Vous devriez toujours consulter vos conseillers juridiques, vos planificateurs financiers et les membres de votre famille avant de songer à faire un don planifié.

